



SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 23 septembre 2011 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

Secrétaire : Mme LEROY FLOUVAT Béatrice

- **M. AHLRICHS a donné pouvoir M. RAILLARD**
- **M. GOYARD a donné pouvoir M. COLLIN**
- **M. SIVADE a donné pouvoir M. DAUDINET**

I. REGLEMENT CANTINE ET TARIF

Comme tous les ans le prix du repas passe de 3.901 € à 3.982 € à compter du 1^{er} octobre 2011.

Le règlement cantine est lu devant tous les conseillers et il est décidé d'apporter certaines modifications. En effet, la plage horaire de 12 h 15 à 13 h 20 pose problème pour les parents ne mettant pas leurs enfants à la cantine. Ce règlement est repris avec le règlement garderie.

II. REGLEMENT GARDERIE

Ce règlement est de nouveau lu devant les conseillers. Monsieur le Maire souligne que certains parents souhaiteraient avoir un prix en fonction des heures d'arrivées ou de départ.

Après discussion le Conseil Municipal maintient le règlement actuel et précise que le tarif appliqué entre 12 h et 12 h 15 concernent les enfants ne prenant pas le repas à la cantine. Aucune garderie ayant lieu entre 12 h 15 et 13 h 20.

Après discussion le Conseil Municipal décide d'appliquer ces nouveaux tarifs avec effet au 1^{er} octobre 2011.

III. CONVENTION BARAQUE DE CHASSE

Monsieur le Maire indique qu'il convient de valider un règlement pour la location de la baraque de chasse aux habitants de nos communes pour les périodes du 1^{er} avril au 31 août de chaque année ainsi que le tarif.

Monsieur le Maire rappelle que cette maison est incluse dans le bail de chasse pour la période du 1^{er} septembre au 31 mars de chaque année.

Après discussion le Conseil Municipal décide de valider un règlement et fixe le tarif de cette location - week-end = 50 € avec un chèque de caution de 500 € et obligation de signer le règlement et de fournir une attestation de responsabilité civile.

III. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 et BUDGET 2011 M43

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance émanant de la préfecture relative au budget.

Après discussion il est décidé de procéder aux rectifications qui s'imposent et le conseil passe au vote.

IV. OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur le Maire rappelle la genèse de la zone des RIEPPES et souligne que les actes de ventes relatifs aux terrains sont en cours de réalisation. En attendant que les ventes soient effectuées il est proposé une ouverture de crédit.

Après discussion le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr le maire

V. CONTRAT D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat relatif aux risques statutaires des agents communaux avait été signé avec le groupe « GRAS SAVOYE ». ce groupe se désengage avec effet au 1^{er} janvier 2012. La commune prend une nouvelle délibération afin de donner pouvoir au Centre de Gestion pour réaliser un nouveau contrat groupe.

VI. CONVENTION CONSEIL GENERAL

Monsieur Le Maire indique qu'il a reçu du Conseil Général une convention relative à la traversée de la RD 101 pour connecter le futur lotissement au Camp César au lagunage.

Après discussion il est décidé de signer cette convention. Toutefois, Monsieur le Maire souligne qu'il convient de notifier au lotisseur les charges et les obligations dont il est et sera responsable.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et donne pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer ces documents.

VII. TAXE D'AMENAGEMENT

Cette délibération relative à la taxe d'aménagement est à prendre avant le 30 novembre 2011. Chaque conseiller a eu en sa possession un document relatif à cette taxe. Après délibération, le Conseil Municipal fixe cette taxe à 3%, taux identique à la taxe d'équipement qui existait auparavant.

VIII. AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait le bilan sur la situation des agents communaux et souligne que le Conseil Municipal devra se positionner en 2012 sur le personnel communal.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire distribue à chaque Conseiller le dernier rapport émanant de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais relatif au passage à l'éventuelle Communauté d'Agglomération effet 1^{er} janvier 2012 et également des lettres du 23 juin 2011 émanant de la Préfecture et des Impôts. Signale qu'il n'est toujours pas en possession des réponses écrites et souligne qu'il sera nécessaire de se positionner avant le 31 décembre 2011 .le conseil donne pouvoir a mr le maire afin de faire appel a un cabinet specialise afin d obtenir des reponses precises sur le devenir de la commune (financiere et autonomie)
- Monsieur le Maire distribue à chaque Conseiller le projet d'antenne téléphonique qui sera installée sur la route de la Base.
- Monsieur le Maire indique que plusieurs réunions auront lieu le dernier trimestre 2011 = position du Conseil Municipal sur l'intercommunalité = suite du nouveau mode d'assainissement de Semoutiers et travaux lagunage de Montsaon – renouvellement avec les services de l'ONF de la gestion de la forêt communale.
- Monsieur le Maire remercie toute l'équipe municipale pour sa présence au 14 juillet, les artificiers pour le feu d'artifice et l'équipe de « jeunes » pour la musique.
- Monsieur le Maire souligne également que le Club Interfac a déjà procédé à la rénovation intérieure du local attenant aux vestiaires de foot.
- Monsieur le Maire félicite M. MASSET pour son implication dans le domaine des transports scolaires.
- Monsieur le Maire fait également le point (bilan) du Centre de Loisirs Sans Hébergement et de la rentrée scolaire.
- Monsieur le Maire informe que la taxe redevable au niveau des ordures ménagères sera prochainement adressée mais sera calculée pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2011.